



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2026-380

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur
l'interdiction de stationnement et la restriction de la circulation,
rue Jean Jaurès (au niveau du cimetière)
du 14 septembre au 16 octobre 2026 inclus

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande en date du 4 septembre 2026 par Monsieur Gabriel MALYSA pour COQUART.EU, 10 rue Wathieumetz à SAINT-MICHEL SUR TERNOISE (62130),

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter les travaux de *création de tranchée et pose d'une chambre*, rue Jean Jaurès à ISBERGUES (62330),

Considérant que ces travaux seront réalisés par l'entreprise COQUART.EU, 10 rue Wathieumetz à SAINT-MICHEL SUR TERNOISE (62130), du 14 septembre au 16 octobre 2026 inclus,

ARRÊTE

Article 1er : Le stationnement sera interdit au droit des travaux susmentionnés situés rue Jean Jaurès (au niveau du cimetière) à ISBERGUES (62330), du 14 septembre au 16 octobre 2026 inclus.

Article 2 : La circulation sera alternée par feux tricolores et la vitesse sera limitée à 30 km/heure.

Article 3 : La signalisation sera conforme aux normes en vigueur et mise en place par l'entreprise COQUART.EU chargée de l'exécution des travaux.



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2026-380

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **10 SEP. 2026**

Le Maire,

David THELLIER

Publié le 10 SEP. 2026